

**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 25 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le dix-neuf février, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, afin de respecter les gestes barrières en raison des mesures sanitaires actuelles, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Yvon POULIQUEN, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Olivier LE BRAS, Viviane LE BIHAN, Héléne RUMEUR, Martine MADEC, Claude CRAS, Hervé GUEVEL, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien KUDLYK, Corentin DERRIEN

Absents excusés : Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Françoise GALLOU (pouvoir donné à Emilie MESSAGER), Sébastien GERARD (pouvoir donné à Olivier LE BRAS), Youcef TERZI (pouvoir donné à Patrick LE MERRER), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOE (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI)

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27 Quorum : 10 (loi du 14/11/2020)
Sébastien KUDLYK a été élu secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER ET DES BUDGETS ANNEXES DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC ET DU COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM210201

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2020 a été réalisée par Mmes ABHERVE-GUEGUEN et SANINI receveurs en poste et que les Comptes de Gestion établis par ces dernières sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune, du lotissement communal et du commerce de proximité.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion des Receveurs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes du lotissement et du commerce de proximité, des Receveurs pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

M. Stéphane LOZDOWSKI, premier adjoint, indique que pendant plusieurs années, le compte administratif était présenté au Conseil Municipal lors de la même séance que l'étude du budget primitif, entraînant une avalanche de chiffres dense pour les membres de l'assemblée. La distinction de cette présentation permet désormais de bien distinguer les réalisations et les prévisions, traduisant la feuille de route instaurée par le Conseil Municipal.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE DE SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, CODE CM210202

Chaque conseiller municipal ayant reçu les documents relatifs au compte administratif, Mme le Maire présente le compte administratif par chapitre, en y apportant des informations complémentaires.

Le compte administratif rend compte de la vie de la commune, tout au long de l'année, explique Mme le Maire. Il traduit une maîtrise de la section de fonctionnement qui permet à la commune de dégager des marges de fonctionnement destinées à financer les investissements de demain. L'excédent conséquent de fonctionnement est l'illustration de la rigueur mise en œuvre, au quotidien, par les élus mais aussi par les services, dans leur manière de fonctionner.

Ainsi, les frais de personnel sont maîtrisés grâce notamment au travail conséquent mené par la commission du personnel. En effet, la gestion du personnel nécessite une veille perpétuelle afin d'améliorer le service à la population. Au sein du pôle enfance, certains agents ont été déployés vers d'autres tâches, suite aux fermetures des salles, note Mme le Maire qui précise également que les équipes ont été renforcées au cours de la crise sanitaire, particulièrement sur le restaurant scolaire et l'accueil des enfants, afin de respecter les protocoles.

De plus, la commune a également fait des efforts en 2020 par la mise en place du RIFSEEP. Mme le Maire souligne le fort engagement du personnel, au cours de cette année de crise sanitaire.

Concernant les recettes de fonctionnement, elle explique que Morlaix Communauté ne sera plus éligible au FPIC en 2021, traduisant une meilleure santé du territoire mais une baisse des recettes pour les communes.

En matière de fiscalité, en raison de la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes connaissent une perte d'autonomie fiscale et donc financière. Un texte de la loi de finances a voté en fin d'année la suppression des taxes funéraires qui apportaient à la commune un produit d'environ 25 000 € par an.

Ensuite, Mme le Maire donne des explications sur les dépenses d'investissement inférieures aux prévisions, en raison de la crise sanitaire qui a ralenti la mise en œuvre de plusieurs chantiers. Ces dépenses seront finalisées ou actées au cours de l'année 2021.

Elle mentionne que les leviers des communes pour faire face à leurs dépenses et donc projets sont la fiscalité, la recherche de subventions d'investissement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le recours à l'emprunt.

Elle conclut que le compte administratif reflète la gestion de la commune, menée avec rigueur. Elle remercie les commissions pour la qualité de suivi et la réflexion menée, les adjoints pour leur travail tout au long de l'année et l'animation au sein des commissions.

Elle met également en avant les efforts menés par les services qui restent vigilants dans la gestion de leurs cadres d'actions.

L'excédent de fonctionnement va permettre à la commune de faire face aux investissements, précise Mme le Maire, d'autant plus qu'elle dispose de ratios intéressants comme la moyenne de la dette par habitant qui est de 466 €, pour une moyenne départementale de 639 €, sachant qu'en 2023, ce ratio sera de 346 € par habitant. Ainsi, à partir de 2023, la commune récupère de fortes marges de manœuvre pour financer ses investissements, comme la médiathèque.

Au vu de ses recettes de fonctionnement, la commune dispose de 3,64 années pour faire face à cette dette. On considère que lorsque ce ratio est compris entre 0 et 6, il reflète une bonne gestion financière.

La commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption des résultats du compte administratif.

Mme le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à M. Stéphane LOZDOWSKI, premier adjoint.

M. LOZDOWSKI rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la gestion de Mme le Maire qui en est responsable. Il met en avant la présentation précise et objective faite par Mme le Maire.

Son aisance dans les chiffres reflète sa rigueur dans sa gestion communale, indique-t-il. La commune est en bonne santé financière, elle continue d'investir. Ainsi, M. LOZDOWSKI souligne que l'investissement durant ces six années a représenté un montant de 6,6 millions d'euros. Ces investissements ont permis d'apporter des infrastructures et des services à la population mais ont également permis d'apporter du travail aux entreprises locales.

Compte tenu de cette situation, des vigilances des élus et des services, la commune a pu appréhender sereinement la crise de la Covid. La commune s'est adaptée en permanence aux mesures gouvernementales tout en apportant un service à la population et en respectant les normes en vigueur, conclut-il en proposant d'adopter le compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2020,

Délibérant sur le compte administratif du budget général 2020 dressé par Mme CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de Mr LOZDOWSKI qui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2020	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-13 395,75	371 699,09
Résultat reporté	-16 573,51	130 000,00
Résultat cumulé	-29 969,26	501 699,09

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 274 696 €uros et à 159 457 €uros pour les recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Adopte le compte administratif 2020 du budget principal de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER.

A son retour dans la salle, Mme le Maire a remercié les membres du Conseil Municipal pour leur confiance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM210203

Mme le Maire donne des explications complémentaires liées à la gestion du budget annexe d'un lotissement. En effet, des écritures comptables prennent en compte la gestion des stocks qui varient en fonction des stocks initiaux composés de l'achat de terrains, des coûts liés à l'opération tels que permis d'aménager, frais de géomètre et travaux de viabilisation. Ces stocks diminuent progressivement par des recettes émanant de la vente des terrains et des fonds de concours de Morlaix Co, à hauteur de 12 € le m².

A l'issue de l'opération, un bilan complet fera apparaître un déficit qui pourra être comblé soit par un emprunt, soit par une subvention du budget général.

Ce déficit s'explique par le fait que le prix de vente du terrain est en dessous du prix de revient, souligne Mme le Maire, permettant ainsi une attractivité du territoire.

Mme le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à M. Stéphane LOZDOWSKI, premier adjoint au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2020,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe du lotissement 2020 dressé par Mme CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de M. LOZDOWSKI qui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2020	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	38 251,38	-11 564,38
Résultat reporté	-64 239,31	33 430,62
Résultat cumulé	-25 987,93	21 866,24

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ, CODE CM210204

Mme le Maire commente les chiffres du compte administratif du commerce de proximité, soulignant que l'opération est en voie d'achèvement. Cette opération a obtenu un taux de subvention important, l'accompagnement des organismes financeurs (Etat, département, Morlaix Communauté) ayant été très fort.

Mme François RAOULT estime intéressant que le commerce ait fait l'objet d'un budget annexe, permettant une lisibilité plus grande, tant de l'accompagnement de l'investissement que de la couverture de l'échéance d'emprunt par le loyer versé par le locataire.

Mme le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à M. Stéphane LOZDOWSKI, premier adjoint au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2020,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe du commerce de proximité 2020 dressé par Mme CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de M. LOZDOWSKI qui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2020	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	6 507,52	-150,00
Résultat reporté	6 114,86	0
Résultat cumulé	12 622,38	-150,00

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 104 300 € et à 94 108 € pour les recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe du commerce de proximité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT COMMUNAL, CODE CM210205

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance dans les territoires suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a décidé d'abonder la DSIL en faveur de l'investissement local afin d'accompagner les projets des communes et de leurs groupements, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Aussi, une des thématiques prioritaires retenues par le dispositif concerne les projets relatifs à la transition écologique, notamment les efforts liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ces nouvelles dotations devront soutenir des projets prêts à démarrer rapidement.

Le dossier présenté au titre de la DSIL concerne les travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal destiné à accueillir des services et un logement.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 84 200 € HT.

Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès des services de l'Etat et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Taux	€ HT
Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal destiné à accueillir des services et un logement	84 200 €	DSIL	80%	67 360 €
		Autofinancement	20%	16 840 €
HT	84 200 €	HT	100 %	84 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention au titre de la DSIL suivant le plan de financement ci-dessus.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – ATLAS DE LA BIODIVERSITE, CODE CM210206

Mme le Maire informe l'assemblée que l'Office français de la biodiversité vient de mettre en ligne son appel à projets pour les Atlas de la Biodiversité communale « ABC ». Elle donne ensuite la parole à M. Josselin BOIREAU, adjoint en charge de cette délégation.

M. BOIREAU indique que ce projet étudié par la commission environnement a pour objet d'alerter sur la dégradation de l'environnement. Il explique que pour réaliser un ABC, il convient d'abord de dresser un inventaire naturaliste de terrains (et notamment rechercher les zonages de protection - règlementaire, contractuelle ou foncière - et servitudes), puis établir une cartographie des enjeux de la biodiversité et, enfin, des publications (rapports, annexes, etc...) sur les perspectives ouvertes et actions et politiques communales à mener.

Ce projet repose sur une vaste mobilisation de la population, des habitants, des jeunes, des écoles, mentionne M. BOIREAU.

La mise en œuvre de cet ABC, dont le coût est estimé à 60 000 € TTC, pourrait être réalisé sur deux années, par le biais de prestations de services à des entreprises/organismes/associations oeuvrant dans le domaine de la biodiversité. La possibilité de subvention peut atteindre 80 %.

Mme le Maire précise que ce dossier fait écho au projet de mandat de l'équipe municipale et est en lien avec les projets menés au sein de la commune : développement durable, préservation de l'environnement inscrit dans les projets de la commune, clauses d'insertion figurant dans les marchés conclus. Elle propose donc d'approuver le projet ainsi présenté et de solliciter la subvention à hauteur de 80 %, soit un montant de 48 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention suivant le plan de financement évoqué.

OBJET : AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENT PUBLIC EN LIEN AVEC LE PROGRAMME ACTEE, CODE CM210207

Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, adjointe en charge des bâtiments, présente le programme d'audit proposé par le SDEF. Le Programme CEE ACTEE, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Suite à la réponse à l'appel à pilotes du 26 Juillet 2019, le jury du programme ACTEE a décidé de sélectionner les projets du SDEF, du SDE35, de Morbihan Energies et du SDE 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh).

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine. En effet, le règlement financier du SDEF validé par le comité du 15 novembre 2019, prévoit une prise en charge de 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment. Le reste restant à charge de la commune.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m ²)	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Salle des fêtes et associations	29410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER	1104	Article n°4 : audit énergétique	Transmis mais pas suffisant

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation. Le bâtiment ciblé est le bâtiment qui a la plus forte consommation énergétique, indique Mme ENGEL-GAUTIER. L'audit permettra d'établir une feuille de route qui aidera la commune à définir les orientations, les priorités et définira les préconisations pour la suite.

Mme le Maire conclut cette présentation en soulignant que le but final est de faire des économies de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE le projet d'audit énergétique du bâtiment public en lien avec le programme ACTEE.**
 - ◆ **APPROUVE les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 600,00 euros TTC.**
 - ◆ **AUTORISE la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation.**
 - ◆ **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.**
-

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ESPACE BIBLIOTHEQUE AU COMMERCE DE LEST, CODE CM210208

Mme le Maire indique à l'assemblée que le commerce situé sur la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec est ouvert depuis fin janvier. L'agence postale communale a également été récemment transférée au commerce, celui-ci étant devenu un Relais Postal Communal.

Il convient désormais d'organiser la mise en œuvre de l'espace bibliothèque au sein du commerce, élément ajoutant de l'attractivité au commerce.

En effet, un espace dédié à la lecture permettra aux habitants de ce secteur de la commune de pouvoir emprunter des ouvrages, sur la base d'une sélection faite par la bibliothèque municipale, et également d'accéder au numérique par le biais d'un ordinateur mis à disposition.

En conséquence, Mme le Maire propose d'établir une convention entre la commune et la SCOP ARL « Ti Wanik » ayant pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat relatif à l'installation de cet espace bibliothèque.

Ainsi, Mme le Maire donne lecture de quelques éléments de la convention, tout en précisant qu'aucun paiement ne sera acté au sein du commerce. Mme Emilie MESSAGER, Adjointe à la culture, précise que cette convention a été étudiée par la commission, et que cet espace bibliothèque permet de délocaliser la culture sur la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, et permettre de créer un lieu de rencontres pour la population, un espace intergénérationnel.

Environ 500 livres et CD et DVD pourront être empruntés au sein de cet espace bibliothèque dont l'accès sera possible les mardis de 16 h 30 à 18 h 30 et samedis de 14 h à 17 h.

Pour cette mission qualifiée de mission de service public dans le bail du commerce, la SCOP ARL « Ti Wanik » sera rémunérée sur la base d'une prestation de services, dont le montant figurera dans la convention.

Mme le Maire précise que les inscriptions continueront de se faire à la bibliothèque municipale, aucune transaction d'argent ne sera possible au sein du commerce. Elle indique également que des bénévoles se chargeront de renouveler régulièrement le stock d'ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte les modalités de la convention définissant les conditions de mise en place et de fonctionnement de cet espace bibliothèque au sein du commerce**
 - **Autorise Mme le Maire à signer la convention entre la commune et la SCOP ARL « Ti Wanik ».**
-

9 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien situé 20, Penfao
- Vente d'un bien situé 8, rue des écoles
- Vente d'un bien situé 13, avenue de Ker Izella

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Levé topographique projet médiathèque	ING Concept - Landivisiau	1 650,00 € HT
---------------------------------------	---------------------------	---------------

10– RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission action sociale, CCAS et logement

- Commission de logement prévue le 8 mars
- Livraison des 5 pavillons de Finistère Habitat en septembre
- Remise de 50 masques pour enfants par les responsables des associations de l'école François-Marie Luzel, destinés aux familles les plus démunies

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)

- Revue nationale n° 4 remis à chaque élu. Au sein de cette revue, figure un portrait de Norbert, Président de l'association droit à l'emploi St Thé Loc : c'est une reconnaissance pour l'association, souligne M. BOIREAU.
- Réunion de la CLE le 19 février en présence d'une trentaine de personnes dont plusieurs partenaires nationaux (pôle emploi, région...). Prochaine étape au printemps, constitution de l'EBE, créé pour répondre à l'appel à projet. M. Olivier LE BRAS informe que M. le Président de la région Bretagne a écrit un courrier de soutien au projet. Mme le Maire indique que le département et Morlaix Communauté soutiennent également le projet.
- Commission environnement : travail sur l'ABC, sur le projet d'aires terrestres éducatives qui constitue un inventaire naturaliste pour 5 classes de la commune.

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Propositions budgétaires rendues le 24 février.
- Prochaine réunion le 11 mars

Commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture

- Dossiers en cours : rue des Genêts / Trottoirs finis fin février, rue Lividic / travaux à enchaîner.
- ZAC de Penn Ar Park : lancement des marchés avec une attribution prévue fin mars.
- Chantiers de voirie en cours d'évaluation pour un choix à faire selon l'enveloppe attribuée au budget, en voirie rurale et également en aménagement de voirie aux abords du commerce.
- Remarques des communes liées au PLUi-H étudiées par un comité de pilotage au sein de Morlaix Communauté : la commune aura également à s'y pencher
- 2 mars : démarrage de la mission de numérotation des habitations en campagne, en lien avec la Poste
- Etude des travaux au cimetière à prévoir
- Eclairage public : définition de la ligne de conduite jusqu'à la fin du mandat pour le renouvellement des points d'éclairage.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Etude des demandes de subventions faites par les associations
- Réflexion au sein de la commission sur l'accompagnement des associations, lors de la reprise des activités, sans ingérence mais en restant dans le domaine de l'action communale
- Lignes Directrices de Gestion validées par le CDG.

Commission culture et communication

- Préparation bulletin municipal de juillet et bilan du bulletin de décembre
- Finalisation programmation culturelle
- Projet médiathèque : deux réunions du comité de pilotage dont l'une en présence du CAUE qui a fait une pré-étude du projet

Commission tourisme, village étape, artisanat et commerce

- Réflexion au sein de la commission de l'impact de la crise sanitaire sur les commerces, avec la possibilité d'actions de la commune.
- Rencontre avec l'UCARST et Mme le Maire, il y a 15 jours
- 4 mars : point de mi-parcours sur le renouvellement du label village étape.

Commission bâtiments communaux, patrimoine bâti

- Point sur les projets en cours
- Démarrage du programme mairie-poste en lien avec la subvention DSIL obtenue
- Réflexion concernant les chantiers qui pourraient être confiés en août 2021 à Etudes et Chantiers.
- Etude des travaux du garage se trouvant à côté de la mairie, devant accueillir un distributeur de billets du Crédit Agricole
- Préparation budgétaire
- Visite des bâtiments communaux faite récemment

Document comprenant des statistiques : nombre d'enfants scolarisés, nombre de naissances, d'autorisations d'urbanisme au cours des dernières années, remis par M. Yvon POULIQUEN, adjoint.

Clôture de la séance à 22 h 20.

Affiché le 2 mars 2021

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Gaëlle	ZANEGUY	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Yvon	POULIQUEN	
Martine	RECEVEUR	
Patrick	LE MERRER	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Françoise	RAOULT	
Olivier	LE BRAS	
Viviane	LE BIHAN	
Hélène	RUMEUR	
Jocelyne	JEZEQUEL-PROUFF	
Martine	MADEC	
Claude	CRAS	
Sylvie	SOVRANO-CHELLOUG	
Françoise	GALLOU	
Hervé	GUEVEL	
Jean-Pierre	CHEVER	
Anne	FILLET	
Sébastien	GERARD	
Youcef	TERZI	
Bénédicte	COMPOIS-BRISELET	
Sébastien	KUDLYK	
Gaël	LANOE	
Corentin	DERRIEN	